

# PROGRAMME

www.formation.cci21.fr

## Fiscalité : Appréhender le marché de l'investissement immobilier : Les atouts pour réussir

LES PLUS : Une formation dispensée par un expert  
Un consultant qui s'adapte à vos besoins  
Une mise en pratique pour ancrer les connaissances

INTER- ENTREPRISE



### Formations obligatoires loi Hoguet : Professionnels de l'immobilier

(Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des  
professionnels de l'immobilier)

#### - Fiscalité : Appréhender le marché de l'investissement immobilier : les atouts pour réussir (7h)



#### ► Contact

CCI Formation Côte-d'Or  
03 80 19 11 00

un service



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

# PROGRAMME

## Fiscalité : Appréhender le marché de l'investissement immobilier : Les atouts pour réussir

INTER- ENTREPRISE

### ► CONTEXTE

Par décret du 18 février 2016, les pouvoirs publics ont rendu obligatoire la formation continue pour les professionnels de l'immobilier. Les professionnels de l'immobilier doivent suivre une formation continue d'une durée minimale de 14 heures par an (ou 42 heures au cours de 3 années consécutives d'exercice) pour obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle d'agent immobilier.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/A10430>

### ► OBLIGATION DE FORMATION

Le renouvellement de la carte professionnelle qui arrive à échéance est conditionné par le suivi de cette formation.

- ✓ si la carte expire en 2017, son titulaire doit justifier de 14 heures de formation continue,
- ✓ si la carte expire en 2018, son titulaire doit justifier de 28 heures de formation continue.

LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

#### Echéancier des décrets :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000027617351&type=echeancier&typeLoi&legislature=14>

### ► ORGANISATION DE LA FORMATION :


- **Durée :** 1 journée soit 7 heures
- **Dates :** 30 novembre 2018
- **Coût :** 310 € Net de taxes
- **Lieu :** CCI FORMATION Côte-d'Or

## Fiscalité : Appréhender le marché de l'investissement immobilier : Les atouts pour réussir

**LES PLUS :** Une formation dispensée par un expert  
Un consultant qui s'adapte à vos besoins  
Une mise en pratique pour ancrer les connaissances

**INTER- ENTREPRISE**

### FICHE PEDAGOGIQUE – GESTION DE LA COPROPRIETE


CHAMPS D'ACTIVITÉ	OPERATEURS	FORMATION	DUREE
Formation Continue obligatoire		Fiscalité	7h
<b>A QUI S'ADRESSE LA FORMATION</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.</li> <li>2. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.</li> <li>3. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.</li> </ol>		
<b>OBJECTIFS DE LA FORMATION</b>	La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.		
<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et comprendre les évolutions de la législation pour adapter la gestion et modifier les documents contractuels.</li> <li>• Etre capable de délivrer un conseil approprié pour l'optimisation du patrimoine géré.</li> </ul>		
<b>ÉVALUATION</b>	Evaluation : remise d'une attestation de suivi de stage attestation de formation obligatoire		

# PROGRAMME

## Fiscalité : Appréhender le marché de l'investissement immobilier : Les atouts pour réussir

**LES PLUS :** Une formation dispensée par un expert  
Un consultant qui s'adapte à vos besoins  
Une mise en pratique pour ancrer les connaissances

**INTER- ENTREPRISE**

	<b>METHODES PEDAGOGIQUES</b>	<b>PROGRAMME &amp; CONTENUS</b>
<b>7 heures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques</li> <li>• Etude des documents juridiques</li> <li>• Exercices pratiques et mise en situation</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>GESTION DE LA COPROPRIETE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cadre législatif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rappel – Quel est ce cadre ?</li> <li>▶ Les différentes lois ou dispositifs en vigueur (dispositifs de déduction fiscale applicable)</li> <li>▶ Loi de finances 2018 (Mesure pour le logement PINEL / PTZ et autres mesures instaurées par la loi abattement exceptionnel / IFI)</li> </ul> </li> <li>• <b>Dispositifs de défiscalisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Fiscalité du bailleur</li> <li>▶ Différents régimes d'imposition (location nue/meublée)</li> <li>▶ Dispositifs d'incitation à la location (PINEL/MEZARD)</li> </ul> </li> <li>• <b>Comment ça marche ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Avantages / inconvénients (Principaux supports)</li> <li>▶ Points caractéristiques de l'investissement immobilier</li> <li>▶ Eléments de langage</li> <li>▶ Attitude</li> <li>▶ Devoir de conseils</li> </ul> </li> </ul>

Fiche non exhaustive – © Tous droits réservés CCI France